

Avis de Course

Régates de « **Voiles Classiques des Sables** »

Dates : **26-27 juillet 2022**

Zone : **Pertuis Breton-Littoral Vendée**

Organisateur : **Sport Nautique Sablais**

Grade : **5B**

Préambule :

- La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- 1.2 La partie B section II du **Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer** (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3 **Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;**
- 1.4 Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions COVID applicables à la confirmation des inscriptions ;
- 1.5 Les règles de la Jauge Classique **JCH** et le règlement **CCMA**.
- 1.6 [DP] La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 **Les départs** seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire uniquement le pavillon Z. **La règle 30.2 sera appliquée.**
- 1.8 **La règle 29.1** est modifiée comme suit :
Pour des raisons de sécurité, un bateau OCS ne pourra pas revenir prendre son départ, il n'y aura pas de rappel individuel.
- 1.9 [DP] **Règle 20** quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;
- 1.10 [DP] **Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF** sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.
- 1.11 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à partir de **16h00**.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.
- 2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal **VHF** de course.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 [DP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à **tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH), avec équipage minimum de 2 personnes.
- 4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, **armés pour la navigation prévue au chapitre 8 « Parcours »** et équipés d'une **VHF fixe de 25W** maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve.
- 4.3 Sont aussi admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.
- 4.4 **DOCUMENTS** exigés à l'inscription :

Pour l'équipage régatant :

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d) Le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage. Ces portables devront être opérationnels pendant toute l'épreuve.



Pour le bateau régatant :

- Le certificat de jauge sera celui disponible et valide sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.



Pour le bateau accompagnateur :

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;

4.5 Les bateaux admissibles s'inscriront exclusivement en ligne sur le site web du SNS <https://sportsnautiquessablais.com/calendrier-des-regates/calendrier-general-2022/> **avant le 12 juillet 2022, en fournissant toutes les informations demandées.** Les documents exigés à la confirmation de l'inscription doivent être envoyés en format PDF.

4.6 Pour être considéré comme **inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits.**

4.7 Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif
L inférieur à 9m	45 €
L 9m et plus	50 €

Autres frais : Prestations à terre sauf restriction Covid-19 Repas des équipages et accompagnateurs aux Sables d'Olonne A acheter sur le site du YCC : http://www.yachtclubclassique.com/	Tarif
Par personne (YCC et autres)	30€

6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Maison du YCC	Heure début	Heure fin
Lundi 25 juillet	Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	17h00	19h00
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	19h30	20h00

7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
26 juillet	Sables d'Olonne, contrôles aléatoires	18:00	19:00

7.3 Jours de course

Mardi 26 juillet : La Rochelle → Les Sables d'Olonne

- Mise à disposition du comité de course à **08h55** à proximité Ouest Minimes ;
- 1 course côtière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée à 18h en rade des Sables d'Olonne ;
- Amarrage aux Sables d'Olonne, Repas des équipages ;

Mercredi 27 juillet : Les Sables d'Olonne

- Mise à disposition du comité de course à **09h30** en rade des Sables d'Olonne ;
- 1 ou 2 courses côtières ;
- Proclamation des résultats à partir de **17h00** devant le restaurant L'Estran, quai Garnier

8 PARCOURS

Les parcours sont du type **côtier**. Les parcours possibles et les marques de parcours sont disponibles sur le **site du YCC**. Ils pourront être amendé par les instructions de course, au briefing des skippers ou sur l'eau par annonce à la VHF du comité de course.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours).

10 CLASSEMENT

- 10.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition .
- 10.2 Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses .
- 10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en **temps sur temps** avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions .
- 10.4 Cette épreuve **compte** pour le classement **CCMA**
- 10.5 L'épreuve est à coefficient **1,5**.

11 BATEAU ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.

12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port à la capitainerie du port concerné.

Pour les nuits du 26 au 27 et du 27 au 28 juillet aux Sables d'Olonne, les bateaux seront amarrés gratuitement au Ponton du Patrimoine (Quai Guiné) et à Quai Garnier. L'amarrage se fera prioritairement au Ponton du Patrimoine.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

14.1 Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;

14.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;

14.3 Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;

Rappel : **RCV 1** Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté .

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

16.1 **La RCV 3 Stipule :** « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du

bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.

18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Sport Nautique Sablais

125 Place Jean David Nau - Port Olona – 85100 Les Sables d'Olonne

02.51.21.63.00 / 06.40.10.77.88

sportsnautiquessablais@orange.fr

Organisateur : Philippe Launay 06 95 24 47 50

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE : La Rochelle

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
26/7/22	4H24 10H16	5,11m 2,24m	54
26/7/22	16H41 22H47	5,32m 2,06m	57

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE : Les Sables d'Olonne

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
26/7/22	16h35 22h43	4,48m 1,62m	57
27/7/22	4h55 10h52 17h08 23h22	4,4m 1,60m 4,63m 1,45	61 64